



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 107680

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le bilan de l'indice de référence des loyers (IRL). Établi chaque trimestre par l'INSEE, il constitue l'indice de référence pour la révision annuelle du loyer en cours de bail. Celle-ci concerne tous les ménages dont le contrat de bail de la résidence principale comprend une clause de révision annuelle. L'IRL vient de subir une nouvelle hausse de 1,60 % au premier trimestre 2011, après celle de 1,45 % au dernier trimestre de 2010. Depuis 2008, la valeur de l'indice a augmenté de 18,59 points. Le IV de l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 rend obligatoire l'établissement d'un bilan de l'IRL : cet indice "fait l'objet d'une évaluation dans un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi. Cette évaluation porte notamment sur les effets de cet indice sur le marché du logement et la construction de nouveaux logements". Il lui demande donc de bien vouloir lui détailler les résultats de ce bilan et les conclusions qu'en tire le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107680

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4726

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)